

Témoignage

« Je constate qu'en Suisse la situation devient critique et difficile pour beaucoup de gens. Je vis à Genève depuis longtemps et j'ai envie de donner un coup de main à des personnes qui sont proches.

Le legs est une manière d'inscrire mon engagement dans l'avenir. Dans ma vie, j'ai eu la chance de gagner un peu d'argent. Et je souhaite, après ma mort, continuer à soutenir des associations qui luttent contre la pauvreté et l'exclusion. »

Catherine R.

Photo : Rebecca Bowring

Coordonnées

Caritas Genève

53, rue de Carouge
Case postale 75
1211 Genève 4

Tél. 022 708 04 44
info@caritas-ge.ch
www.caritas-geneve.ch
CCP 12-2726-2



Nous restons volontiers à votre disposition si vous désirez des informations complémentaires.

Centre social protestant

14, rue du Village-Suisse
Case postale 171
1211 Genève 8

Tél. 022 807 07 00
info@csp-ge.ch
www.csp.ch
CCP 12-761-4

Infos pratiques

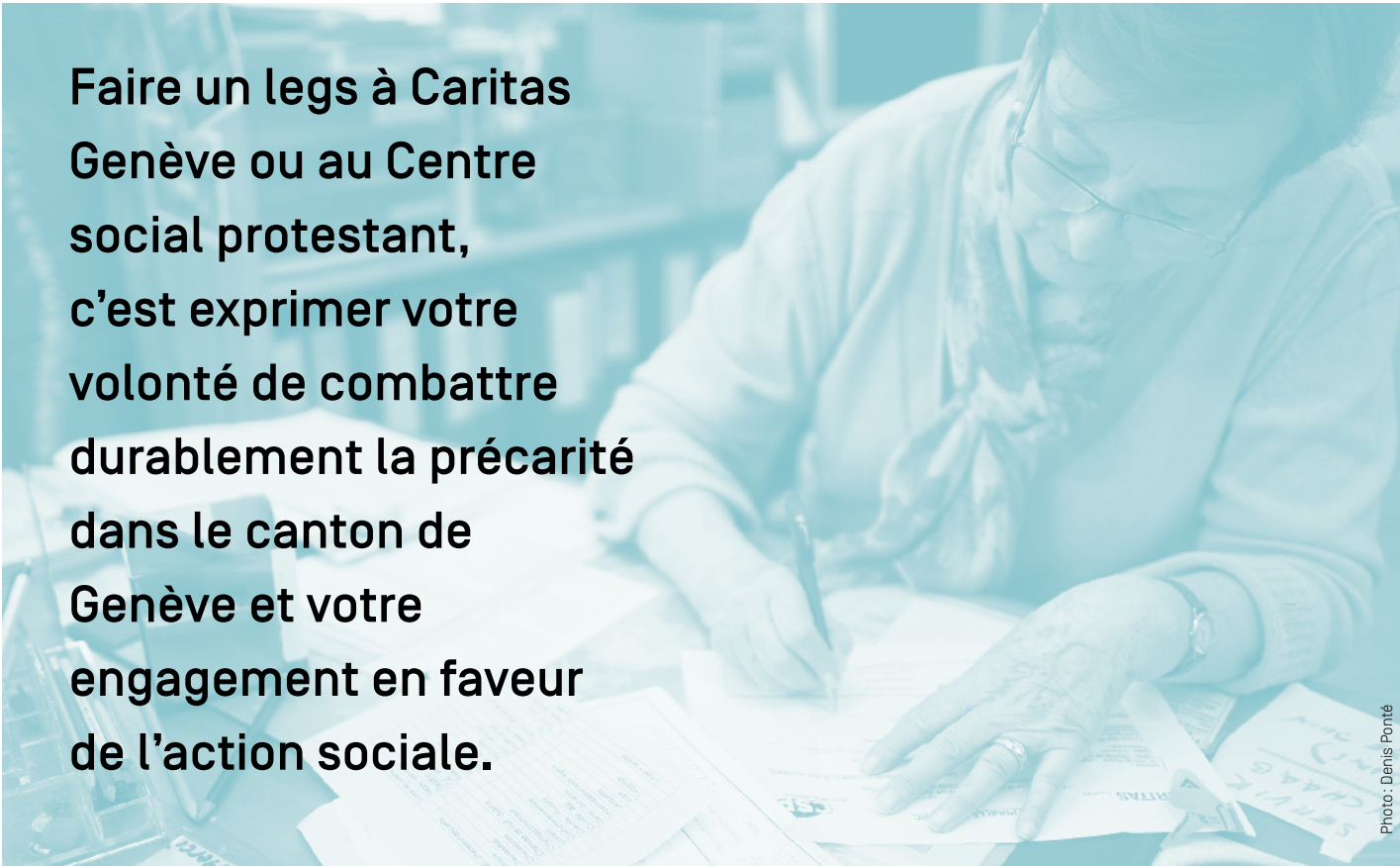
Pour que votre legs nous parvienne, il faut que le nom et l'adresse de Caritas Genève ou du Centre social protestant figure sur votre testament. Votre legs est intégralement affecté à l'association de votre choix.

Solidaires
aujourd'hui
avec les
générations
de demain

En faveur de

CSP
CENTRE SOCIAL PROTESTANT

CARITAS Genève



Faire un legs à Caritas Genève ou au Centre social protestant, c'est exprimer votre volonté de combattre durablement la précarité dans le canton de Genève et votre engagement en faveur de l'action sociale.

Pourquoi faire un testament ?

Un testament garantit l'exécution de vos dernières volontés. Ce geste vous permet d'inscrire ou de prolonger dans la durée votre engagement pour une cause qui vous tient à cœur.

Un testament n'est pas définitif. Vous disposez, à tout moment, de la liberté de le modifier.

Comment faire un testament ?

En Suisse, un texte écrit de votre main et qui comporte la date, le lieu et votre signature est considéré comme un testament valable. Cependant, nous vous conseillons de consulter un professionnel (notaire, avocat, banquier ou agent fiduciaire) qui vous informera sur la procédure à suivre afin d'établir un testament conforme à la loi et à vos souhaits.

Exonération fiscale

Caritas Genève et le Centre social protestant sont deux institutions privées et indépendantes, reconnues d'utilité publique. A ce titre, Caritas Genève et le Centre social protestant bénéficient d'une exonération fiscale totale sur les successions.

Présentation

Les deux associations Caritas Genève et le Centre social protestant luttent contre la pauvreté et l'exclusion en apportant une aide concrète aux plus défavorisés sans aucune distinction de confession, de nationalité et de statut. Elles s'attachent à rechercher les causes de la détresse, à les dénoncer et à les combattre.

Les services que Caritas Genève et le Centre social protestant mettent à la disposition de la population genevoise sont multiples :

- Aide sociale et juridique
- Désendettement
- Consultations pour réfugiés
- Animations, rencontres et accompagnement pour les aînés
- Formation et insertion professionnelle
- Vestiaire social : distribution gratuite de vêtements aux démunis
- Activité de vente et de services
- Lobby socio-politique : dénoncer et combattre les injustices sociales